# *Le Petit Journal de Saint-Silvain*

# *Juillet 2024*

***Les élèves de la classe de Saint-Silvain ont fait une journée randonnée, sur le circuit des Deux Vallées (10,5 km). Ils ont donc parcouru le chemin des Écoliers !***

*Mairie de Saint-Silvain-Bellegarde*
*23190 Saint-Silvain-Bellegarde*
*Tél. : 05 55 67 62 47 ; mairie@saintsilvainbellegarde.fr*
*Rédaction et mise en page : Isabelle Carton, Michèle Alouchy,*
*Alain Bujadoux, Alain Grass, Jean-Marie Bertrand*

# *Le mot du Maire*

*Voilà Saint-Silvain maintenant fibrée, plutôt bien couverte par la téléphonie mobile et, depuis un an, dotée d'un centre de santé que beaucoup nous envient.*

*Si nos efforts n'y sont pas pour rien, c'est aussi parce que nous sommes aidés, par l'Etat, la Région, le Département, l'Europe, la Com-com et Est Creuse Développement, ainsi que par de belles solidarités associatives.*

*Pour autant, des sujets de préoccupation demeurent : une Com-com en difficulté ; une démographie en baisse ; trop d'individualismes, le pire même, avec de nouveau chez nous le drame d'un suicide, sans parler de cette pluie qui n'en finit pas.*

*Pendant ce temps, notre bureau de vote tourne à plein régime.*

*Raison de plus pour saluer la compétence et l'efficacité souriantes de notre secrétaire de mairie, Stéphanie GUINOT, qui va nous quitter cet automne après seize années de bons et loyaux services.*

*Disponibilité des officiants oblige, nous dérogerons, une fois encore, à la tradition en célébrant notre fête patronale le dimanche 17 septembre prochain (et non le dimanche suivant le 22 septembre, autrefois date de la fête de saint Silvain) : procession à 10 h 30, messe à 11 h.*

*D'ici là, rendez-vous le dimanche 14 juillet à 18 h pour le prometteur concert organisé dans l'église par notre Comité des fêtes, et le samedi 3 août à Bellegarde pour le comice agricole de l'ancien canton.*

*Au nom de toute la municipalité, je vous souhaite un très bel été.*

*Alain BUJADOUX*

# *Au Conseil Municipal*

Le Conseil municipal a tenu trois séances durant le premier semestre 2024 : les 9 février, 29 mars et 7 juin. Il s'est également réuni trois fois en commissions (ouvertes à tous les membres du Conseil, dans certains cas avec audition de personnes extérieures au Conseil) : les 7 mars (préparation du budget), le 15 avril (défense extérieure contre l'incendie) et le 24 mai (chemins). Pour plus de détails, vous pouvez consulter, à la Mairie ou sur le site Internet de la Commune (https://saintsilvainbellegarde.fr), les procès-verbaux des séances, accompagnés des documents soumis au Conseil, ainsi que des textes des délibérations adoptées.

- ***Comptes 2023 de la Commune***

Le Conseil municipal les a approuvés.

**Budget principal**

**Fonctionnement**

| Dépenses de fonctionnement réalisées en 2023 (€) | | Recettes de fonctionnement réalisées en 2023 (€) | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général : | 104 506,49 | Atténuations de charges : | 493,21 |
| Charges de personnel : | 53 534,58 | Produits des services : | 10 544,01 |
| Autres charges de gestion courante : | 46 271,17 | Impôts locaux : | 71 186,35 |
| Charges financières : | 339,11 | Dotations : | 84 761,00 |
| Charges exceptionnelles | 00,00 | Autres produits de gestion courante : | 17 178,88 |
| | | Produits exceptionnels : | 0,00 |
| | | Produits financiers : | 0,32 |
| Total dépenses de fonctionnement : | 204 651,35 | Total recettes de fonctionnement : | 184 163,77 |

**Les recettes de fonctionnement** de 2023 se sont élevées à 184 164 €, en augmentation de 3,8 % par rapport à 2022 :

- 84 761 € provenant des *dotations, subventions et participations* (i.e. les dotations annuelles de l'Etat ; 46,0 % de l'ensemble des recettes), en augmentation de 4,7 %, principalement en raison de la croissance de la dotation de solidarité rurale ;

- 71 186 € provenant des *impôts locaux* (38,8 % de l'ensemble des recettes), en augmentation de 4,4 % du fait de la progression du produit des taxes foncières et d'habitation (48 224 € avec la compensation par l'Etat de la taxe d'habitation sur les résidences principales désormais supprimée) ; les autres compensations d'exonération versées par l'Etat (11 303 €) et les produits des taxes communales additionnelles aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière n'ont pas significativement varié ;

- 17 179 € provenant d'*autres produits de gestion courante* (9,3 % de l'ensemble des recettes), en forte augmentation (+ 32,9 %) en raison d'une vente de biens de section ;

- 10 544 € provenant de *produits des services* (notamment les loyers des logements communaux et les redevances de la carrière de Sannegrand ; 5,7 % de l'ensemble des recettes), en nette diminution (- 29,9 %) en raison de l'achèvement de la dernière campagne d'extraction de granulats dans la carrière.

**Les dépenses de fonctionnement** de 2023 se sont élevées à 204 651 €. Leur forte augmentation de 79,1 % par rapport à 2022 est due à la conjonction de trois facteurs exceptionnels : un changement de méthode comptable, des reports de dépenses de 2022 sur l'exercice 2023 et deux substantielles dépenses non reconductibles.

- *les charges à caractère général,* après avoir diminué de 36,1 % en 2022, ont augmenté de 168,2 %, s'élevant à 104 506 €. Pour plus de la moitié (34 600 €), cette augmentation atypique résulte d'un changement de règle comptable demandé par l'administration des finances[1] (24 000 € ; réfection de la route du Faux) et de reports de dépenses de 2022 sur 2023 (10 600 €), notamment pour le fauchage et le point-à-temps facturées par le SIVOM. Pour le reste, la progression (+ 30 900 €, soit + 14,7 % par rapport à 2021, dernière année « normale » de référence) résulte de l'inflation et d'imprévus concernant des dépenses de maintenance et d'entretien (bâtiments, véhicule, informatique, éclairage public et sonnerie des cloches, nettoyage du terrain communal), ainsi que la hausse du coût de la navette scolaire (+ 2 647 €, soit + 35,6 %) ;

- *les charges de personnel* se sont élevées à 53 535 €, en augmentation de + 16,7 % essentiellement du fait d'une dépense exceptionnelle : la contribution obligatoire de la Commune à un rachat d'annuités de cotisations de retraite par la secrétaire de mairie (6 100 €) ;

- *les autres charges de gestion courante*, d'un montant de 46 271 €, ont augmenté de 57,6 %, également en raison d'une dépense exceptionnelle, celle-là en grande partie compensable par des recettes à venir : le versement, par chacune des deux communes membres, d'une contribution supplémentaire de 15 000 € au *Syndicat de communes Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble* pour le financement des investissements (achats de mobiliers et matériels) requis par l'ouverture en juin 2023 du centre de santé Médecins Solidaires, dans l'attente des subventions (80 %) à percevoir par le Syndicat sur ces dépenses d'investissement. Une fois les subventions encaissées par le Syndicat, les contributions annuelles récurrentes des deux communes au Syndicat pour le centre (compensation de l'absence de loyer et prise en charge des frais de fonctionnement) pourront être réduites en conséquence. En 2023, la Commune a versé au total 29 000 € au Syndicat contre 10 000 € en 2022.

Les indemnités versées au Maire et aux adjoints se sont élevées à 15 496 € en 2023 contre 15 120 € en 2022 (+ 2,5 %).

Au total, **le résultat de fonctionnement de 2023 est un déficit de – 20 488 € contre un excédent de + 63 199 € en 2022. Toutefois, corrigé de l'incidence du changement de méthode comptable[2] (+ 24 000 €), ce résultat devient un excédent de + 3 512 €, porté à + 14 112 € en le corrigeant également des reports de dépenses[3] de l'exercice 2022 (+ 10 600 €).**

En déduisant le résultat négatif de 2023 (- 20 488 €) du solde non utilisé des résultats de fonctionnement des exercices antérieurs (+ 133 901 €), **le cumul des résultats de fonctionnement reporté sur l'exercice 2024 s'est élevé à + 113 413** € (127 413 € à méthode comptable inchangée), contre 200 422 € à fin 2022, 159 401 € à fin 2021 et 129 676 € à fin 2020.

### Investissement

| Dépenses d'investissement réalisés en 2023 (€) | | Recettes d'investissement réalisées en 2023 (€) | |
|---|---|---|---|
| | | Excédent de fonctionnement capitalisé : | 66 521,12 |
| Opérations d'équipement : | 9 851,21 | Subventions d'équipement : | 9 218,58 |
| *Op. 11 « Terrains » :* | *0.00* | FCTVA : | 8 199,33 |
| *Op. 12 « Achat de matériels »* | *4 281,11* | | |
| *Op. 13 « Travaux de voirie »* | *1 727,10* | | |
| *Op 14. « Salle polyvalente »* | *0.00* | | |
| *Op.15 « Eglise »* | *0.00* | | |
| *Op.16 « Aménagement du bourg »* | *3 843,00* | | |
| *Op.17 « Cimetière »* | *0,00* | | |

[1] Selon les règles comptables, le remplacement de la seule couche de surface d'une chaussée routière doit désormais être considérée comme une dépense d'entretien, donc de fonctionnement, comme l'est le point-à-temps, et non comme une dépense d'investissement assurant un renouvellement substantiel et durable du patrimoine concerné.

[2] En remplaçant une dépense d'investissement par une dépense de fonctionnement, ce changement de méthode comptable ne modifie pas le résultat global de l'exercice car la subvention correspondante (DETR) a continué à être versée et imputée en recette d'investissement.

[3] Ces reports de dépenses ne modifient pas la situation comptable de la Commune à fin 2023 : ils ont majoré le résultat de fonctionnement de 2023 mais en ayant auparavant minoré d'autant celui de 2022.

| | | | |
|---|---|---|---|
| *Op.18 « Bâtiment »* | *0,00* | | |
| *Op.119 « DECI »* | *0,00* | | |
| *0p.120 « Ouvrages d'art »* | *0,00* | | |
| Emprunts et cautionnements : | 7 503,31 | Emprunts et cautionnement : | 243,00 |
| Total dépenses d'investissement : | 17 354,52 | Total recettes d'investissement : | 84 182,03 |

**Les dépenses d'investissement** réalisées en 2023 ont été très sensiblement inférieures à celles de 2022 : **17 355 €** contre 96 037 € (58 865 € en 2021). Elles ont consisté en 9 951 € de dépenses d'équipement et 7 503 € de remboursements d'emprunt. Les quelque 10 000 € de dépenses d'équipement ont concerné des achats de matériels informatique pour 4 300 € environ, des travaux d'aménagement du bourg pour environ 3 800 € et des travaux de voirie imputables en investissement pour environ 1 700 €.

**Les recettes externes d'investissement, d'un montant total de 17 661 €, légèrement supérieur (+ 306 €) à celui des dépenses (17 355), ont donc suffi à couvrir les dépenses**. Elles se composent principalement de 8 199 € de compensations de TVA et de 9 219 € de subventions d'équipement (DETR pour la réfection de la route du Faux). En 2022, ces recettes externes s'étaient élevées à 41 956 €.

Par ailleurs, il n'y a pas eu de restes à réaliser sur les recettes et les dépenses d'investissement de 2023. Il n'a donc pas été nécessaire de prélever sur les résultats de la section de fonctionnement pour financer les opérations d'investissement de l'année. Ces opérations ont même dégagé une recette nette d'investissement de + 306 €.

En ajoutant le solde des résultats d'investissement reportés des exercices antérieurs, soit + 28 805 € (= 66 521 € de recettes reportées - 37 716 € de dépenses reportées), **le résultat total d'investissement reporté sur l'exercice 2024 s'est élevé à + 29 111 € (= 28 805 + 306).**

- **Budget annexe (atelier)**

| Dépenses de fonctionnement réalisée en 2023 (€) | | Recettes de fonctionnement réalisées en 2023 (€) | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général : | 00,00 | Produits des services : | 112,00 |
| Autres charges de gestion courante : | 0,0 | Autres produits de gestion courante : | 5 864,15 |
| Total dépenses de fonctionnement : | 0,00 | Total recettes de fonctionnement : | 5 976,15 |

| Dépenses d'investissement réalisées en 2023 (€) | | Recettes d'investissement réalisées en 2023 (€) | |
|---|---|---|---|
| Opérations d'équipement : | 2 560,00 | | |
| Emprunts et cautionnements : | 0,00 | Emprunts et cautionnement : | 00,00 |
| Total dépenses d'investissement : | 2 560,00 | Total recettes d'investissement : | 00,00 |

Les recettes de fonctionnement, constituées essentiellement des loyers versés par la société Codechamp (5 864 €), se sont élevées à 5 976 €. Les dépenses de fonctionnement ont été nulles. Compte tenu des 22 350 € de résultats de fonctionnement reportés au titre des exercices antérieurs, **l'exercice 2023 se solde par un résultat total de fonctionnement reporté sur l'exercice 2024 de 28 326 €** (= 5 976 +22 350).

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 560 € (remplacement de la porte donnant sur l'extérieur). Les recettes d'investissement ont été nulles. En conséquence, **le résultat d'investissement de l'exercice 2023 a été un déficit de -2 560 €.** Compte tenu de 10 561 € de résultats d'investissement reportés au titre des exercices antérieurs et d'un résultat de l'année s'élevant à - 2 560 €, **le résultat d'investissement reporté sur l'exercice 2024 s'est élevé à + 8 001 € (= 10 561 – 2 560).**

## • *Indemnités perçues par les membres du conseil municipal*

Comme il est de règle, avant le vote du budget, le Conseil municipal a été informé des montants (bruts annuels) des indemnités perçues par ses membres « au titre de tout mandat ou de toutes fonctions exercées en son sein » :

- M. Alain BUJADOUX, en tant que Maire : 8 811,32 € ;

- M. Alain GRASS : en tant que premier adjoint : 3 420,78 € ; en tant que vice-président de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, où il siège en tant que représentant de la Commune : 9 032,88 € ; en tant que vice-président du syndicat mixte Est Creuse Développement, où il siège en tant que représentant de la Communauté de communes : 3 322,62 € ; pas d'indemnité en tant que vice-président du syndicat mixte DORSAL chargé du déploiement de la fibre ;

- Mme Isabelle CARTON, en tant que deuxième adjoint : 3 420,78 €.

- M. Jean-Marie BERTRAND, en tant que troisième adjoint : pas d'indemnité

Le Maire ainsi que les premier et deuxième adjoints ne perçoivent que 71 % du montant de l'indemnité maximum autorisée.

- ***Taux d'imposition 2024***

Comme les années précédentes (depuis 2009, année d'adhésion de la Commune à la communauté de communes d'Auzances-Bellegarde), le Conseil municipal a décidé de pas augmenter les taux de la fiscalité communale[4] et de ne pas taxer les logements vacants depuis plus de deux ans (possibilité introduite en 2023).

Les taux pour 2024 restent donc :

- taxe sur le foncier bâti : 29, 68 %, soit 6,75 % (= taux 2020 de la part communale) + 22,93 % (= taux 2020 de la part départementale) ;

- taxe sur le foncier non bâti : 46,06 % ;

- taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 5,63 %

Le produit fiscal 2024 attendu s'élève **à 84 919 €, soit 52 014 € nets des compensations d'exonérations (+ 2 241 €) et de l'effet du coefficient correcteur (- 35 146 €) appliqué depuis de la réforme de 2021 qui a supprimé la taxe d'habitation et fusionné les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.**

Malgré cette stabilité des taux, les montants des impositions acquittées par les contribuables vont néanmoins continuer à augmenter en raison de la revalorisation annuelle, votée par le Parlement, des valeurs locatives, autrement dit des bases de calcul de l'imposition : + 3,9 % en 2024, contre + 7,1 % en 2023, + 3,4 % en 2022 et + 0,2 % en 2021.

- ***Subventions aux associations***

Les 1 372 € alloués par le Conseil municipal pour 2024 ont été répartis comme suit : 250 € au Comité des fêtes, 212 € au Comice agricole de l'ancien canton de Bellegarde, 200 € aux P'tits Loups, 160 € au Judo en Marche, 150 € à la section foot du Foyer rural de Bellegarde, 100 € à l'Association Les Bouquets, 100 € à l'Association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXème siècle,100 € au Club de tir d'Auzances et 100 € à Sportez-vous. Les bénéficiaires devront adresser une demande et l'accompagner des justificatifs nécessaires, notamment les comptes 2023 de l'association.

[4] Depuis 2023, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est modulable par la commune, ce qu'elle n'était pas depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- ***Budgets 2024***

Le 29 mars, le Conseil municipal a voté les deux budgets suivants pour 2024.

- **Budget principal**

**Fonctionnement**

| Dépenses de fonctionnement prévues en 2024 (€) | | Recettes de fonctionnement prévues en 2024 (€) | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général : | 97 605,00 | Atténuations de charges : | 300,00 |
| Charges de personnel : | 51 100,00 | Produits des services : | 7 710,00 |
| | | Impôts locaux : | 69 555,00 |
| | | Dotations : | 83 600,00 |
| Autres charges de gestion courante : | 29 610,00 | Autres produits de gestion courante : | 40 000,00 |
| Charges financières : | 500,00 | Produits financiers | 00,00 |
| Charges exceptionnelles : | 200,00 | Produits exceptionnels : | 00,00 |
| *(Total dépenses de fonctionnement :)* | *(179 015,00)* | *(Total recettes de fonctionnement :)* | *(201 165)* |
| *(Excédent de fonctionnement :)* | *(22 150,00)* | *(Déficit de fonctionnement)* | |
| | | Résultats antérieurs reportés : | 113 413,40 |
| Virement à la section d'investissement : | 101 063,40 | | |
| Excédent de fonctionnement à reporter (suréquilibre) | 34 500,00 | | |
| TOTAL | 314 578,40 | TOTAL | 314 578,40 |

**Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024** sont **prévues pour 201 165 €.** Elles augmentent ainsi de 9,2 % par rapport aux recettes de fonctionnement effectivement perçues en 2023 (184 164 €) grâce à une mise à contribution du budget annexe de l'atelier :

- *le produit des impôts* est prévu pour 69 555 €, en diminution de 2,3 % par rapport aux 71 186 € encaissés en 2023, notamment en anticipation de l'effet, qui s'amorce, de la baisse de la population communale ;

- pour la même raison, à laquelle s'ajoute la situation tendue des finances publiques de l'Etat, le produit prévu des *dotations et subventions de fonctionnement* versées par l'Etat, soit 83 600 €, est en diminution de 1,4 % par rapport aux encaissements de 2023 (84 761 €) ;

- les *autres produits de gestion courante* seraient aussi prévus en diminution, à 15 000 € contre 17 779 € encaissés en 2023, si un prélèvement de 25 000 € sur les réserves accumulées du budget annexe de l'atelier ne permettait de les porter à 40 000 € ;

- prévus pour 7 710 €, les *produits des services* diminuent de 2 834 € par rapport aux dépenses de 2023, principalement parce qu'il n'y aura plus en 2024 de remboursements d'assurance pour les dommages causés par la grêle au local mis à disposition de l'ACCA.

**Au total, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 sont prévues pour 179 015 €, en diminution de 12,5 % par rapport aux dépenses effectives de 2023 (204 651 €)**. Cette réduction s'explique par l'existence d'opérations exceptionnelles en 2023 (reports de dépenses de 2022 sur 2023, contributions supplémentaires pour le centre de santé, charge exceptionnelle de personnel), mais l'impact est amoindri par l'inflation qui gonfle la plupart des postes de dépense :

- principal sous-ensemble, la prévision de 97 605 € pour les *charges à caractère général* est en diminution de - 6,6 % seulement, soit – 6 901 €, par rapport aux 104 506 € dépensés en 2023, malgré une réduction de 30 000 € de l'entretien et des réparations de la voirie ;

- prévues pour 51 100 €, les *charges de personnel* diminuent de 4,7 % par rapport aux dépenses de

2023 (53 635 €), les hausses étant plus que compensées par la disparition de la dépense exceptionnelle d'environ 6 000 € qui avait grevé l'exercice 2023 ;

- prévue pour 29 160 € contre 46 271 € dépensés en 2023, *les autres charges de gestion courante* sont en plus forte diminution (- 37 %), principalement du fait d'une situation inverse à celle de 2023 pour les contributions au Syndicat Bellegarde et Saint-Silvain-ensemble au titre du centre de santé : les 11 000 € à verser en 2024 seront sensiblement inférieurs à la moyenne annuelle des versements (de l'ordre de 15 000 €) alors que les quelque 29 000 € versés en 2023 y avaient été très supérieurs.

Ces évolutions globalement à la hausse pour les recettes et à la baisse pour les dépenses permettent de tabler sur **un excédent de fonctionnement pour l'exercice 2024 de 22 150 €.** En y ajoutant les 113 413 € de résultats reportés des exercices antérieurs, **les excédents de fonctionnement disponibles s'élèveront en 2024 à 135 563 € (= 22 150 + 113 413).**

Sur ces excédents disponibles de 135 563 €, **un montant de 101 063 € a été viré à la section d'investissement** pour autofinancer les investissements de 2024 **et un montant de 34 500 € a été mis en réserve financer les investissements à réaliser en 2025**. Ces 34 500 € constituent, selon les règles budgétaires, un suréquilibre de la section de fonctionnement, permis par le code général des collectivités territoriales (CGCT).

### Investissement

| Dépenses d'investissement prévues en 2024 (€) | | Recettes d'investissement prévues en 2024 (€) | |
|---|---|---|---|
| Opérations d'équipement : | 196 762,79 | Excédent de fonctionnement capitalisé : | 29 111,39 |
| *Op. 11 « Terrains » :* | *2 000,00* | Subventions d'équipement : | 59 680,00 |
| *Op. 12 « Achat de matériels »* | *5 000,00* | FCTVA : | 14 438,00 |
| *Op. 13 « Travaux de voirie »* | *17 500,00* | Virement de la section de fonctionnement | 101 063,40 |
| *Op 14. « Salle polyvalente »* | *0,00* | | |
| *Op.15 « Eglise »* | *10 000,00* | | |
| *Op.16 « Aménagement du bourg »* | *2 262,79* | | |
| *Op.17 « cimetière »* | *4 000,00* | | |
| *Op.18 « Bâtiment mairie »* | *16 000,00* | | |
| *Op.119 « Sécurité incendie »* | *120 000,00* | | |
| *Op.120 « Ouvrages d'art »* | *20 000,00* | | |
| Emprunts et cautionnements : | 8 030,00 | Emprunts et cautionnement : | 500,00 |
| Autres opérations patrimoniales | 200,00 | Autres opérations patrimoniales | 200,00 |
| Total dépenses d'investissement : | 204 992,79 | Total recettes d'investissement : | 204 992,79 |

Les **dépenses d'investissement prévues pour 2024 s'élèvent à 204 993 €,** contre 17 355 € réalisées en 2023 et 96 037 € en 2022. Elles comprennent 196 763 € de dépenses d'équipement et 8 030 € de remboursements d'emprunt.

Les 196 763 € d'*opérations d'équipement* prévues (sous réserve de l'obtention des subventions demandées) comprennent :

- 120 000 € pour la réalisation de la première tranche des travaux de sécurité incendie (installation de bornes ou de poteaux incendie là où le réseau d'eau le permet ;

- 20 000 € pour les travaux à effectuer sur ou sous les ponts communaux à la suite de l'audit réalisé en 2022 ;

- 17 500 € pour les *travaux de voirie* imputables sur la section d'investissement, dont 15 000 € pour la remise en état du chemin de Malleret et 2 000 € pour l'étude de la déviation de Chez Bardy ;

- 16 000 € pour la réfection du pignon nord du bâtiment de la Mairie et la suppression de la cheminée le surmontant ;

- 10 000 € pour la toiture de l'église (réparation des fuites, étude d'une réfection complète) ;

- 5 000 € pour des achats de matériels et d'équipements informatiques ;

- 4 000 € pour le cimetière (principalement le remplacement du portail du nouveau cimetière) ;

- 2 263 € pour des aménagements du bourg ;

- 2 000 € pour des interventions sur des terrains appartenant à la commune.

**Les 204 993 € de recettes d'investissement prévues pour financer ces dépenses sont constituées, pour 36,4 % de *recettes externes* (74 618 €), et pour 63,6 % d'un *autofinancement* par la Commune (130 175 €).**

Hors 500 € d'emprunt/cautionnement et 200 € d'autres opérations patrimoniales, les 74 618 € de recettes externes sont constituées de 59 680 € de *subventions attendues* (aux taux de 40 % du Fonds Vert et de 13,52 % du Département pour la sécurité incendie, de 60 % pour la réfection des ponts, de 80% des fonds européens pour la réfection du mur pignon) et de 14 438 € de *compensations de TVA* acquittée sur les investissements réalisés antérieurement. Les 130 175 € d'autofinancement proviennent pour 101 063 € des *excédents de fonctionnement virés à la section d'investissement* et pour 29 111 € d'un *excédent de recettes d'investissement reporté* de l'exercice 2023.

- **Budget annexe (atelier)**

**Fonctionnement** :

| Dépenses de fonctionnement prévues en 2024 (€) | | Recettes de fonctionnement prévues en 2024 (€) | |
|---|---|---|---|
| Charges à caractère général : | 10 121,85 | Produits des services : | 0,00 |
| Autres charges de gestion courante : | 25 000,00 | Autres produits de gestion courante : | 6 796,00 |
| | | 002 – Résultat reporté | 28 325,85 |
| Total dépenses de fonctionnement : | 35 121,85 | Total recettes de fonctionnement : | 35 121,85 |

**Investissement** :

| Dépenses d'investissement prévues en 2024 (€) | | Recettes d'investissement prévues en 2024 (€) | |
|---|---|---|---|
| Opérations d'équipement : | 8 000,97 | 001 – Résultat investissement reporté | 8 000,97 |
| Emprunts et cautionnements : | 350,00 | Emprunts et cautionnement : | 350,00 |
| Total dépenses d'investissement : | 8 350,97 | Total recettes d'investissement : | 8 350,97 |

Les recettes sont constituées des loyers versés par la société Codechamp. Les charges de fonctionnement sont quasi nulles. Un montant de 25 000 € est transféré de ce budget de l'atelier au budget général, de façon à utiliser pour d'autres investissements les réserves accumulées grâce à la location de ce bâtiment.

- **Emprunts**

**L'encours des emprunts souscrits par la Commune deviendra nul à la fin de l'année 2024.**

| Date début | Durée emprunt | Objet emprunt | Organisme prêteur | Taux 2024 (estimation) | Échéances 2024 | | Capital restant dû au 31/12/2024 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | Capital | Intérêts (estimation) | |
| 2004 | 20 ans | Réhabilitation bâtiment mairie et logements | Crédit Agricole | 4,142 % | 6 727,88 € | 278,67 € | 0,00 € |
| 2014 | 10 ans | Travaux de voirie VC n° 1 | Département | 0 % | 800,00 € | 0,00 | 0,00 € |

À fin mars 2024, la trésorerie de la Commune s'élevait à environ 197 000 €.

- ***Mouvements de crédits budgétaires***

Utilisant une nouvelle facilité de gestion ouverte aux collectivités locales, le Conseil municipal a autorisé le Maire à procéder lui-même à des virements de crédits budgétaires au sein de chacune des deux sections de fonctionnement et d'investissement, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de la section concernée, à l'exclusion des mouvements de crédits portant sur de chapitres de charges de personnel. Le Conseil n'a donc plus à voter préalablement une modification du budget pour ce type de mouvements de crédits, désormais décidés par le Maire, qui en informera le Conseil lors de sa plus prochaine séance.

- ***Défense contre l'incendie***

Une nouvelle réunion avec le SDIS (Service départemental d'incendie et de secours, le lieutenant PARROT) sur la prise en charge de la protection des bâtiments agricoles a permis au Maire de préciser, dans un courrier adressé à tous les agriculteurs concernés, que la protection des bâtiments agricoles leur incombe dès lors que la capacité de stockage de fourrage des bâtiments est supérieure à 1000 m3.

Pour Chez Bardy, a été examinée avec les deux agriculteurs du village, MM. François BELLAT et Dominique BONNAUD, la possibilité de mutualiser entre eux et la Commune la réserve d'eau nécessaire pour protéger à la fois les bâtiments agricoles et les habitations du village. Des rencontres ont également eu lieu avec les deux propriétaires de plans d'eau utilisables pour la protection contre l'incendie, M. Jean-Bernard HÉRITEAU pour le secteur de sa ferme et du terrain communal, l'indivision BARTAIRE pour le village de Chez Mursolles. Pour Chez Autorgues, un poteau incendie spécifique sera implanté le long de la route départementale, car les travaux à effectuer pour utiliser le poteau des Trois-Ponts/chez Villatte (remaniement du chemin rural entre Chez Villatte et Chez Autorgues) seraient plus onéreux.

L'appel d'offres pour la réalisation de la première tranche de 100 000 € HT va être lancé prochainement. En plus de la subvention de l'Etat (Fonds Vert) au taux de 40 %, elle bénéficiera d'une subvention du Département (Boost'Communes) de 13 080 € maximum (sur les travaux proprement dits mais pas sur les équipements).

- ***Travaux du pignon du bâtiment de la Mairie***

La procédure d'obtention d'un financement du programme européen LEADER, via la Région Nouvelle-Aquitaine, gestionnaire délégué du programme, pour la rénovation de la façade du bâtiment de la Mairie donnant sur le restaurant a franchi, en mai dernier, une première étape avec la validation du projet au niveau du Syndicat mixte Est Creuse Développement, partenaire de la Région pour les aides européennes au développement local en milieu rural. Selon le plan de financement, l'investissement de 10 423,12 € HT (5 673,12 € de maçonnerie, 4750,00 € de peinture) sera financé à hauteur de 8 338,50 € par le programme européen LEADER (80 %) et de 2 084,62 € (20 %) par un autofinancement de la Commune.

- ***Carrière de Sannegrand***

À la demande de l'exploitant de la carrière, l'entreprise DELANNE/SAS du Domaine de La Riante BORIE (Carrières de Feytiat, Haute-Vienne), le Conseil municipal a accepté de prolonger pour dix ans la convention de location et d'exploitation des deux parcelles sectionnaires AM 175 et AM 176, conclue le 30 décembre 2004 pour 20 ans (2004-2024) entre cette société et la Commune. Si les deux parcelles

concernées appartiennent à la section de communes, leur gestion, s'agissant d'une location, incombe au Maire et au conseil municipal.

- ***Projet de vente du chemin reliant le bourg à Chez Bourny***

Le résultat de l'enquête publique qui a eu lieu entre le 29 janvier et le 12 février 2024 a conduit le Conseil municipal à renoncer à ce projet de vente à M. et Mme GARINO du chemin rural qui, dans le bourg, longe la façade nord de leur maison entre les voies communales n° 1 (route traversant le bourg) et n° 1A (route d'accès à Chez Bourny.

Seuls à avoir présenté des observations, des membres de la famille HÉRTIEAU propriétaire à Chez Bourny, ont déclaré continuer à utiliser le chemin, souhaiter le maintien de son usage public et estimer que la présence de réseaux d'intérêt général (télécommunications, électricité) enfouis sous le chemin desservant le village de Chez Bourny ferait obstacle à la vente. La commissaire enquêtrice a ensuite rendu un avis défavorable motivé par l'impossibilité d'une servitude publique pour les réseaux d'intérêt général à venir et par la persistance de l'utilisation du chemin ressortant des déclarations recueillies los de l'enquête.

Une analyse juridique a été effectuée. Elle a conclu que, s'il n'est pas établi que la présence, actuelle ou à venir, de réseaux d'intérêt général enfouis sous le chemin constitue un empêchement à la vente, en revanche, les déclarations selon lesquelles le chemin continue à être utilisé et l'avis défavorable rendu par la commissaire enquêtrice compromettent la légalité de la vente puisque, depuis une loi du 21 février 2022, un conseil municipal ne peut mettre fin à l'affectation d'un chemin rural à l'usage public dès lors que ce chemin est utilisé (2ème alinéa de l'article L. 161-2 du code rural). En conséquence, il a décidé de ne pas donner suite au projet de vente.

À la demande des époux GARINO et à leurs frais, un bornage du chemin a été effectué, le 28 mai 2024, par un géomètre expert en présence du Maire (procédure de l'article D 161-13 du code rural). La largeur du chemin constatée entre les deux murets latéraux du tronçon ouest (côté Chez Bourny, le long du cimetière) étant de 2 mètres, cette même largeur de 2 mètres a été retenue pour le tronçon ouest qui longe la maison GARINO. Le procès-verbal de bornage mentionne que, si, en certains endroits, les réseaux enfouis sous le chemin débordent de son emprise fixée à 2 mètres sur les parcelles adjacentes des époux GARINO, la servitude de service public attachée à la présence de réseaux d'intérêt général enfouis sous le chemin s'applique aux parties concernées des propriétés adjacentes des époux GARINO.

- ***Syndicat Est Creuse Développement***

Non prévues par les statuts de ce Syndicat, constitué entre les deux communautés de communes de l'est creusois, ses interventions pour les communes ont pris de l'ampleur (Saint-Silvain en est souvent bénéficiaire). Elles en viennent à peser significativement sur le budget du syndicat. Il convient donc de les rendre statutaires et de prévoir une contribution des communes qui adhéreront pour bénéficier des interventions. Le Conseil municipal a approuvé cette évolution. Alors que la procédure de modification des statuts du Syndicat est en cours, une formule transitoire a été adoptée pour l'année 2024 consistant à demander aux communes bénéficiaires de verser une contribution volontaire à raison de 2 €/habitant, soit 424 € pour Saint-Silvain (population administrative 2024 de 212 habitants).

- ***Groupement de commandes d'électricité***

En 2021 le Conseil avait approuvé le renouvellement, pour les trois années 2023, 2024 et 2025, de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes d'électricité (« achats d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique ») créé et géré par le

SDEC (Syndicat des énergies de la Creuse). Le Conseil municipal a de nouveau renouvelé cette adhésion, cette fois pour les trois années 2026, 2027 et 2028.

- ***Personnel communal***

Un décret du 31 octobre 2023 ayant ouvert la possibilité, pour les collectivités territoriales et leurs établissements, d'attribuer à certains de leurs agents une « prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire », le Conseil municipal a décidé de verser une telle prime aux deux employés de la Commune, en retenant les montants maximaux prévus, soit, compte tenu de leurs quotités hebdomadaires de travail respectives, 423 € pour la secrétaire de mairie et 457 € pour l'agent technique.

Par ailleurs, une mise à jour du régime indemnitaire des employés communaux (RIFSEP : régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) a été effectuée pour l'emploi d'adjoint technique : les montants minimum et maximum des plafonds indemnitaires annuels ont été portés respectivement à 2 300 € (au lieu de 1 500 €) et à 3 000 € (au lieu de 2 000 €) pour un temps plein.

Une réforme de 2021 de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a rendu obligatoire la participation de l'employeur dans le domaine de la prévoyance (maintien de la rémunération en cas d'incapacité de travail, d'invalidité, etc.) à compter du 1er janvier 2025. Cette participation pourra prendre la forme soit d'une convention conclue de façon autonome par la collectivité après mise en concurrence, soit par l'adhésion à une convention proposée par le centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale. Sans préjuger du choix que pourra faire ensuite la Commune entre les deux formules, le Conseil municipal a mandaté le centre départemental de gestion pour qu'il lance en 2024 en vue de souscrire un contrat collectif.

À la suite de la demande de M. Sébastien CARTON, adjoint technique principal, de bénéficier d'un avancement de la seconde à la première classe, le Conseil municipal a voté la création d'un emploi d'adjoint technique principal de première classe sous réserve que l'autre employeur de M. Sébastien CARTON, la commune de Mautes, soit également d'accord pour cet avancement et la création de poste qu'il implique.

Mme Stéphanie GUINOT, secrétaire de mairie à mi-temps à Saint-Silvain depuis 2008, d'abord en tant que contractuelle et, depuis 2012, comme titulaire de la fonction publique territoriale, rejoindra à plein temps d'ici à la fin de l'année la mairie de Crocq où elle effectuait jusqu'à présent son second mi-temps. Le Conseil municipal lui a exprimé ses regrets pour ce départ et ses chaleureux remerciements pour le travail accompli à la mairie de Saint-Silvain depuis 16 ans. Le recrutement de son ou de sa successeur(e) à Saint-Silvain, comme elle à mi-temps, a été engagé.

- ***Adressage***

Depuis le 1er juin 2024, dans toutes les communes de moins de 2 000 habitants, dont celle de Saint-Silvain, l'adressage des locaux d'habitation et autres (commerces, etc.) pour lesquels une adresse est obligatoire doit être conforme à une réglementation nationale conçue pour répondre aux besoins des services non seulement postaux mais aussi de secours ou de réseaux. Outre par le nom de la commune et son code postal, chacun de ces locaux doit être identifié par ***le type de voie*** (rue, route, place, etc.) et ***le nom de la voie*** qui le dessert, ainsi que par ***un numéro le long de cette voie.***

Avec néanmoins une convention particulière pour les territoires ruraux, qui concerne donc Saint-Silvain : ***dans un lieu-dit*** (par exemple, un de nos villages ou le bourg de Saint-Silvain), en plus du nom de la commune et de son code postal, ***l'adresse peut se limiter au seul nom du lieu-dit, précédé du numéro du local,*** sous réserve que le lieu-dit ne comporte pas plusieurs voies avec des locaux numérotés.

À quelques marginales incertitudes près (lieux-dits à plusieurs voies), l'adressage actuellement en vigueur à Saint-Silvain est conforme. La Mairie l'a intégré et validé tel quel dans la « Base Adresse Locale » (BAL) que toutes les communes doivent tenir à jour et dont les données sont librement accessibles en ligne.

- ***Référent déontologue***

Tenu de désigner un référent déontologue pour les élus de la Municipalité (à ne pas confondre avec le référent déontologue pour les personnels de la Commune), le Conseil municipal a contacté M. Baptiste HENRY, magistrat administratif, rapporteur à la première chambre du tribunal administratif de Poitiers, qui a donné son accord pour exercer – bénévolement – cette fonction, après y avoir été autorisé par son chef de juridiction.

Désigné pour la durée du mandat municipal en cours, M. HENRY pourra être saisi, individuellement et confidentiellement, par tout membre du Conseil municipal souhaitant avoir un avis qualifié sur toute question touchant au respect, dans l'exercice de son mandat d'élu, des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local (par exemple, une interrogation sur d'éventuels conflits d'intérêts).

- ***Communauté de communes***

Le budget communautaire 2024 n'a pas pu être voté dans le délai requis (au plus tard le 15 avril). Réuni le 10 avril pour le voter, le conseil communautaire (le délégué de Saint-Silvain, Alain GRASS, premier adjoint au Maire, en est un des vice-présidents) a rejeté la proposition du Président et du vice-président concerné d'uniformiser à 17,63 % les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Jusqu'à présent ces taux sont restés différenciés selon les périmètres des trois anciennes communautés de communes fusionnées en 2017 au sein de la nouvelle Com-com Marche et Combraille en Aquitaine : en 2023, ces taux étaient de 13,38 % pour les communes de l'ancienne com-com du Pays de Chénérailles, de 15,95 % pour celles de l'ancienne com-com Auzances-Bellegarde, de 16,15 % pour celles de l'ancienne com-com du Haut Pays Marchois (Crocq et alentours). Les écarts de taux recouvrent des prestations et des opérateurs (le SIVOM pour Auzances-Bellegarde) restés encore aujourd'hui différents. L'enjeu financier est important puisque le produit total des TEOM devrait avoisiner 2,5 millions € en 2024.

L'obligation, invoquée par le président de la Com-com et le vice-président chargé de la compétence déchets ménagers, d'une uniformisation des taux a été contestée à partir d'informations contradictoires. L'imbroglio qui a suivi a abouti au vote de rejet.

En conséquence, l'ensemble du budget de la Communauté de communes n'a pas pu être voté. La préfète a dû appliquer la procédure prévue en pareil cas : elle a saisi la chambre régionale des comptes pour que celle-ci lui propose un budget rééquilibré, quitte à augmenter les impôts et taxes et/ou à diminuer les prévisions de dépenses. Ce travail de la chambre régionale est en cours. Sa proposition de budget rééquilibré sera transmise à la préfète qui arrêtera le budget sans que l'exécutif ni le conseil communautaire n'aient leur mot à dire.

Au-delà du sujet particulier des ordures ménagères, la situation financière d'ensemble de la Communauté de communes va en se dégradant et est aujourd'hui fortement compromise. L'ampleur des compétences transférées à la Com-com induit des dépenses excédant de plus en plus les recettes, alors même que celles-ci se contractent du fait de la diminution de la population. Ainsi la chambre régionale des comptes va-t-elle probablement prendre une vue globale de cette crise financière et proposer des mesures de redressement douloureuses, en dépenses comme en recettes.

Le problème de fond est qu'après sept ans, la nouvelle Com-com et ses gouvernances successives n'ont toujours pas réussi à mettre en symbiose les territoires et les élus des trois anciennes com-com autour d'un véritable projet commun réellement fédérateur. Si le champ des actions de développement économique échappe, assez largement, à cette impasse, c'est parce qu'il relève d'une entité autonome et plus large, le syndicat mixte Est Creuse Développement qui réunit les deux com-com de l'Est creusois : Creuse Confluence (Boussac/Chambon) et Marche et Combraille en Aquitaine.

- ***Questions diverses***

***Déviation de Chez Bardy :*** le cabinet CADexperts chargé d'étudier le projet a rendu son esquisse et l'estimation du coût des travaux : création d'environ 125 mètres linéaires de chaussée asphaltée avec un revêtement tri-couche, pour un coût de réalisation estimé à 52 000 € HT (chantier-terrassements-remblaiements-voirie-eaux pluviales). La suite à donner sera évoquée lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

***Subvention pour un séjour scolaire :*** une subvention de 70 € (25 % du coût) a été versée à la famille DESMICHEL de Malleret pour contribuer à la prise en charge des frais de la sortie scolaire de leur enfant élève du collège Eugène Jamot d'Aubusson.

***ACCA :*** la convention de mise à disposition par la Commune de la cabane de chasse située sur le terrain communal a été signée le 18 janvier dernier par le Maire et le président de l'Association. Celle-ci a acquitté un remboursement de 255 € au titre des dépassements, pour les deux années écoulées, de sa consommation électrique au-delà du forfait gratuit prévu par la convention. Mais, contrairement aux règles d'utilisation du terrain communal et de mise à disposition de la cabane de chasse, l'association a organisé fin avril un évènement festif privé sur le terrain communal sans demander l'autorisation de la Commune, en utilisant un barnum de la Communauté de communes entreposé à Bellegarde dont la réservation est censée ne pouvoir être faite que par le truchement des mairies.

***Chemins ruraux*** **:** Les travaux de renforcement du chemin du Pré de derrière, au nord du village de Malleret, continuent d'être différés en attendant une période sèche.

L'indivision PALMY et M. Sébastien CARTON ont été mis en demeure par l'avocat de la Commune respectivement de régulariser la situation juridique du chemin des Garennes à Bagnard et de cesser d'entraver la libre circulation publique sur le chemin de La Ribière à Chez Aufaure.

Dans un courrier adressé au Maire et au Conseil municipal, Mme GARINO, habitante du bourg, a demandé la réouverture, à l'ouest du bourg et de Chez Bourny, du chemin rural du Cavard, actuellement obstrué (entre la parcelle AW 27 et les parcelles AW 42 à 46). Une visite sur place de la commission chemins du Conseil sera organisée prochainement.

***Locaux de l'école :*** comme prévu dans le plan de mise en sécurité, les barillets des portes du couloir ont été changés et un verrou a été installé à l'intérieur du préau, ainsi qu'un éclairage. Des dispositifs permettant de voir l'extérieur depuis l'intérieur de la salle de classe et depuis le logement n° 1 sont également désormais en place.

***Salle polyvalente :*** le soulèvement du parquet sur environ 20 cm au milieu de la salle a nécessité une réparation par l'entreprise BENITTO de Rougnat. La chasse d'eau des toilettes handicapées a dû être remplacée.

***Chaudière du bâtiment de la Mairie :*** la livraison de granulés du 11 mars a été facturée 350 €/tonne. Celle du 17 janvier 2023 l'avait été 555 €/tonne.

***Logements communaux*** : le chauffe-eau de l'appartement n° 3 a dû être remplacé en janvier par l'entreprise Franck BONNAUD (coût : 1 251 € TTC).

***Toiture de l'église :*** l'entreprise GEAIX est intervenue le 15 janvier pour remanier les tuiles, notamment autour du clocher, là où sont apparues des fuites à l'intérieur du bâtiment (coût : 937.80 €). Les quatre sondages (2 par pan) commandés à l'entreprise FRANCK BATTUT (coût : 447 € TTC) pour diagnostiquer l'étendue de la présence d'amiante dans les plaques de fibrociment sur lesquelles sont posées les tuiles des deux pans de la toiture ont tous les quatre été positifs, laissant donc supposer que l'ensemble de la sous-toiture en fibrociment est amianté.

***Vidéosurveillance à l'intérieur de l'église :*** l'installation a fait l'objet d'un contrôle par le service spécialisé de la gendarmerie. L'orientation d'une des caméras a été modifiée pour que, lors des cérémonies religieuses, les règles de protection des libertés individuelles applicables en ce domaine soient rigoureusement respectées.

***Ouverture et fermeture quotidienne de la porte de l'église :*** un appel à bonne volonté est lancé pour trouver un(e) successeur(e) à Roger TUFFERY.

***Cimetière :*** la Commune s'est dotée d'un logiciel de gestion spécialisé (1 860,48 € TTC). Des vols de pots en fonte ont été constatés sur deux caveaux.

***Arbres à Chez Aufaure :*** à la sortie est du village, un arbre avait poussé dans les ruines d'un mur séparant un chemin rural d'une parcelle contigüe appartenant à M. Sébastien CARTON. Il est tombé dans cette parcelle. Dans le doute sur la propriété du mur, il a été décidé que M. CARTON disposerait de l'arbre. Un peu après la sortie ouest du village, un autre arbre, d'une parcelle privée, penche dangereusement sur la route communale (VC n° 5). Prévenu, le Maire est intervenu auprès du propriétaire.

***Exploitation forestière sans autorisation :*** la Mairie a appris par un habitant de Sannegrand que l''entreprise SAS CREUSE FORÊT terminait d'exploiter deux parcelles boisées situées au nord de la carrière, la sortie des bois s'effectuant par le chemin de la carrière et l'ancien chemin de Mautes à Aubusson, avec deux places de dépôt, l'une en bordure du chemin de la carrière, l'autre le long de la route départementale à proximité de son intersection avec l'ancien chemin de Mautes à Aubusson. Préalable obligatoire, la demande d'autorisation d'usage des chemins et de la place de dépôt communaux a été reçue alors que les arbres étaient déjà coupés et le débardage presqu'achevé. L'entreprise sera rappelée à l'ordre. Elle devra procéder à une remise en état soignée, notamment des profondes ornières creusées dans les deux chemins.

***Enfouissement de la ligne électrique moyenne tension et de la fibre entre le carrefour de Rimareix (intersection des RD 39 et VC1) et le bas de l'entrée nord de Chez Bardy :*** retardés à plusieurs reprises, les travaux (entreprise AEL de Limoges, agence de Saint-Sulpice-le-Guérétois ; maîtres d'ouvrage : Enedis et Dorsal) vont commencer début septembre prochain. Ils devraient durer jusqu'à mi-octobre en incluant la dépose des poteaux de la ligne aérienne supprimée. L'enfouissement se fera dans une tranchée large de 40 cm creusée sous l'accotement du côté ouest de la route (VC1). Un transformateur au sol sera installé en bordure du côté est du carrefour de Rimareix d'en-bas (intersection des VC1 et VC1B).

# *Le petit mot de Stéphanie, notre secrétaire de mairie*

*Une page se tourne,*
*Alors que je m'apprête à quitter la commune de SAINT-SILVAIN-BELLEGARDE au mois d'octobre prochain, je ne peux m'empêcher de réfléchir à la merveilleuse expérience que j'ai vécue en travaillant ici.*
*Je garderai un excellent souvenir de toutes les personnes avec qui j'ai pu échanger ou collaborer depuis 16 ans, qu'elles soient élues ou non.*
*Je vous remercie donc pour toutes ces années passées ensemble, votre accueil, votre bienveillance, votre soutien.*
*Je vous souhaite bonne continuation avec ma ou mon successeur, à qui, je sais, vous réserverez un très bon accueil.*
*Encore merci et à bientôt*

*Stéphanie*

# *Centre de santé*

Voici maintenant plus d'un an que fonctionne le Centre de santé Médecins solidaires, ouvert le 19 juin 2023, dans le bâtiment construit, en lisière de Bellegarde et Saint-Silvain, par le syndicat intercommunal *Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble*.

Deux postes de médecins généralistes y sont occupés par des praticiens, venus de la France entière, qui se succèdent chaque lundi, avec à leurs côtés, quatre personnels permanents, une infirmière Asalée et trois secrétaires/assistantes médicales.

En un an, 14 700 consultations ont été assurées et, fin juin, 1 533 patients avaient choisi le Centre comme médecin traitant.

Depuis le 3 juin 2024, les horaires d'ouverture du Centre ont été étendus : 10h-12h, 13h30-19h le lundi, 8h30-12h, 13h30-19h du mardi au vendredi, 8h30-12h le samedi.

Après celui d'Ajain, le centre de Bellegarde & Saint-Silvain, est le deuxième avoir été créé par Médecins Solidaires.

Depuis lors, deux autres centres ont été ouverts, à Charenton du Cher, près de Saint-Amand-Montrond (Cher) et à Chantenay Saint-Imbert (Nièvre) entre Nevers et Moulins, La création d'une demi-douzaine d'autres est en préparation dans les régions Centre-Val de Loire et Nouvelle-Aquitaine.

Début janvier, ont été installées dans le bâtiment, d'une part, une porte vitrée séparant, notamment phoniquement, la partie accueil de la partie salle d'attente (coût : 3 924 € TTC, hors la peinture restant à faire), et, d'autre part, devant l'entrée, une plaque de protection contre la pluie sur la pergola extérieure (coût : 1 153 € TTC).

Ces investissements ont été effectués par le Syndicat intercommunal Bellegarde et Saint-Silvain Ensemble. Ils sont subventionnés (40 %) par l'Etat (DETR), dans le cadre des financements obtenus par le Syndicat pour l'équipement des locaux mis gratuitement à la disposition du Centre de santé Médecins Solidaires, et, pour le reste, autofinancés par les deux communes.

Depuis le 1er mars 2024, le bâtiment accueille également une kinésithérapeute libérale, Mme Valérie REGNIEZ, installée dans un premier temps dans un des cabinets inoccupés et depuis peu dans la salle de réunion réaménagée en conséquence.

Ce professionnel de santé acquitte un loyer auprès du Syndicat ainsi qu'une quote-part des frais de fonctionnement du bâtiment. Une convention, validée par le Syndicat, règle ses relations avec le Centre Médecins solidaires pour l'utilisation des parties communes. Cette location allège les charges financières supportées par le Syndicat (remboursement d'emprunt pour la construction, achats des équipements et frais de fonctionnement du bâtiment).

La venue d'autres professionnels de santé est possible et souhaitée, dans les deux cabinets restant disponibles.

# *Déploiement de la fibre*

Internet via la fibre optique est disponible depuis les 8 février, dans la partie nord de la commune, et 21 mai 2024, dans la partie sud, pour l'ensemble des habitants de Saint-Silvain.

Avec une exception temporaire pour les villages de Rimareix et Chez Bardy : ils doivent attendre les travaux, commandés par Enedis, d'enfouissement de la ligne électrique moyenne tension qui les relie. Ces travaux sont prévus pour la fin du second semestre 2024. Une gaine pour la fibre sera enfouie dans la même tranchée. Dans les deux villages, l'ouverture commerciale pour la fibre sera possible quelques semaines après.

Le déploiement de la fibre optique sur le territoire de notre Communauté de communes et plus largement dans le département était plus que nécessaire. Il apporte la proximité, la connectivité et toutes les possibilités économiques (secteur tertiaire, télétravail, etc.) que permet le réseau internet à très haut débit. Il intervient en amont de la fermeture déjà amorcée du réseau téléphonique et ADSL actuel en fils de cuivre. Orange, agissant en ce domaine non pas comme opérateur mais en tant que gestionnaire technique exclusif de ce réseau cuivré hérité de France Télécom, procède progressivement depuis 2024 – y compris déjà en Creuse - à sa fermeture. Celle-ci doit être achevée au plus tard en 2030. Cette échéance ultime et la programmation qui y conduit sont validées par l'État et s'imposent à l'ensemble des opérateurs téléphoniques partout en France.

Contrairement à d'autres parties du territoire national, celles-là surtout urbaines, où les opérateurs privés installent leurs propres réseaux, dans la nôtre, avant tout rurale et peu peuplée, le réseau en fibre optique est une infrastructure publique, utilisable par tous les opérateurs moyennant redevances. Cette infrastructure a été construite par le Syndicat mixte Dorsal. Elle est exploitée par Nouvelle-Aquitaine THD (NATHD), une société publique locale qui est l'interlocutrice des opérateurs privés utilisateurs du réseau (Orange, Bouygues, Free, SFR, notamment). Elle a été financée par la région Nouvelle Aquitaine, l'Union Européenne, l'État, et, pour notre secteur creusois, par le Département de la Creuse et la Com-com Marche et Combraille en Aquitaine.

# *Enquête de l'Insee*

L'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques) réalise, de juillet 2024 à mars 2025, une enquête nationale sur les conditions de travail et les risques psychosociaux, autrement dit sur les risques professionnels de toute nature.

Les personnes interrogées sont sélectionnées à partir d'un échantillon de logements tirés de façon aléatoire sur l'ensemble du territoire national, dont des logements situés à Saint-Silvain. Elles seront prévenues individuellement par lettre et informées du nom de l'enquêteur. Celui-ci se rendra ensuite à leur domicile muni d'une carte officielle.

L'enquête est conçue par et pour la direction de l'animation, de la recherche et des études (DARESS) du ministère chargé du travail, de la santé et des solidarités. Elle est reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Conformément à la loi, les réponses des personnes interrogées resteront strictement confidentielles et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter sur internet le site :

https//www.insee.fr/fr/information/7625812

Si vous êtes sélectionné, réservez un bon accueil à l'enquêteur. Si vous avez des interrogations, contactez la Mairie (un membre du Conseil municipal est le correspondant de l'INSEE pour la Commune).

# *Élections Européennes 9 juin 2024*

**Inscrits : 190 – Votants : 113 – Exprimés : 104 – Taux de participation : 59,5%**

**Blancs : 5 – Nuls : 4**

| *Candidat (e)* | *Parti politique* | *Nombre de voix* | *Pourcentage obtenu* |
|---|---|---|---|
| **Jordan BARDELLA** | *Rassemblement National* | *21* | *20,2 %* |
| **Valérie HAYER** | *Majorité Présidentielle* | *19* | *18,3 %* |
| **Raphaël GLUCKSMANN** | *Parti Socialiste* | *14* | *13,5 %* |
| **Jean LASSALLE** | *L'Alliance Rurale* | *13* | *12,5 %* |
| **Marie TOUSSAINT** | *Europe Écologie* | *9* | *8,7 %* |
| **Marion MARÉCHAL** | *Marion/La France Fière* | *9* | *8,7 %* |
| **François-Xavier BELLAMY** | *Les Républicains* | *8* | *7,7 %* |
| **Manon AUBRY** | *La France Insoumise/Union Populaire* | *3* | *2,9 %* |
| **Léon DEFFONTAINES** | *Gauche Unie* | *3* | *2,9 %* |
| **Hélène THOUY** | *Parti Animaliste* | *2* | *1,9 %* |
| **Selma LABIB** | *Urgence Révolution ! (NPA)* | *2* | *1,9 %* |
| **Jean Marc GOVERNATORI** | *Écologie au Centre* | *1* | *1 %* |

***Les vingt-six autres listes n'ont pas obtenu de voix.***

# *Élections Législatives*
# *Premier tour : 30 juin 2024*

**Inscrits : 180 – Votants : 129 - Exprimés : 120 – Taux de participation : 71,7 %**

**Blancs : 7 – Nuls : 2**

| *Candidat (e)* | Parti politique | Nombre de voix | Pourcentage obtenu |
|---|---|---|---|
| **Anne PINSON** | ***Reconquête/Avec Eric ZEMOUR*** | **0** | **0 %** |
| **Catherine DUMON** | ***Lutte ouvrière*** | **1** | **0,08 %** |
| **Valérie SIMONET** | ***Droite Républicaine et du Centre*** | **32** | **26,7 %** |
| **Florence VERHEYEN VALADE** | ***Divers Centre/Liberté démocratique française*** | **0** | **0 %** |
| **Bartolomé LENOIR** | ***Républicain à droite/Rassemblement national*** | **28** | **23,3 %** |
| **Catherine COUTURIER** | ***Nouveau Front Populaire*** | **35** | **29,2 %** |
| **Jean-Baptiste MOREAU** | ***Majorité présidentielle*** | **24** | **20,0 %** |

# *Élections Législatives*
# *Deuxième tour : 7 juillet 2024*

**Inscrits : 180 – Votants : 133 – Exprimés : 126 – Taux de participation : 73,9 %**

**Blancs : 5 – Nuls : 2**

| *Candidat (e)* | Parti politique | Nombre de voix | Pourcentage obtenu |
|---|---|---|---|
| **Valérie SIMONET** | ***Droite Républicaine et du Centre*** | **46** | **36,5 %** |
| **Bartolomé LENOIR** | ***Républicain à droite/Rassemblement national*** | **36** | **28,6 %** |
| **Catherine COUTURIER** | ***Nouveau Front Populaire*** | **44** | **34,9 %** |

# *Vie scolaire*

**Les effectifs et l'organisation de la rentrée 2024**

Voici la répartition prévue à la rentrée :
Maternelle à Bellegarde (Mme DE LAGUERENNE) : PS : 8 - MS : 3 – GS : 3 = 14 élèves
Primaire à Bellegarde (Mme SAINSON) : CP : 7 - CE1 : 5 - CE2 : 6 = 18 élèves
Primaire à Saint-Silvain (Mme MACE à temps partiel complété par un autre enseignant) :
CM1 : 7 ou 8 - CM2 : 10 = 17 ou 18 élèves

Effectif à Bellegarde : 32 élèves
Effectif à Saint-Silvain : 17 ou 18 élèves
Total : 49 ou 50 élèves (légère progression par rapport à l'année scolaire qui se termine)

# *Nouveaux arrivants et état-civil*

**Nouveaux arrivants :**

- Madame Céline BARRÉ DESBOIS à Sannegrand,
- Madame et Monsieur Christine et Franck MAGINOT à Chez Mursolles,

Bonne installation dans notre commune

**Décès** :

- Madame Huguette JOVIN le 20 février 2024
- Monsieur Roger TUFFERY le 23 mars 2024

Toute notre sympathie aux familles

La mairie est ouverte au public les lundi et jeudi de 13 h 30 à 17 h et le samedi de 9 h à 12 h.

Téléphone : 05 55 67 62 47 - Courriel : mairie@saintsilvainbellegarde.fr

Fermeture du secrétariat de la Mairie du 9 août au 1er septembre inclus

Si besoin, contacter : Alain BUJADOUX : 06 78 03 78 94
Alain GRASS : 07 85 84 79 48
Isabelle CARTON : 06 33 54 08 72

# La vie des Associations

## La Société de pêche

Un panneau a été posé par l'A.A.P.P.M.A. le long de La Tardes et les bénévoles ont procédé à un nettoyage de la rivière.

Le traditionnel concours de pêche a eu lieu le samedi 29 juin pour le bonheur des 44 participants version intergénérationnelle.

Voici le classement établi à l'issue du concours :

Adultes : 1er : Jean-Marie LAURADOUX – 2ème : Georges DEGLARGES – 3ème : Séverine BOUCHET - 4ème : Hugo PENE – 5ème : Charles MONTAGNE – 6ème : Maurice LUQUET – 7ème : Adeline BOUILLOT – 8ème Adeline BOUILLOT – 9ème : Christian LAVERGNE

Jeunes : 1er : Axel BERGERON - 2ème : Charles LEAN - 3ème : Sacha TOTY – 4ème : Maë ROUDET - 5ème : Gabin DEMARGNE – 6ème : Nolan JOVIN – 7ème : Sandro CARNEIRO – 8ème : Théo DEMARGNE – 9ème : Anaïs BERGERON

Féminines : 1ere : Séverine BOUCHET - 2ème : Adeline BOUILLOT - 3ème : Anaïs BERGERON

## Le Comité des fêtes

**Le 25 mai : fête des voisins**

Une cinquantaine d'habitants de la Commune se sont retrouvés et ont partagé les spécialités de chacun dans une ambiance festive et chaleureuse qui s'est prolongée dans la nuit.

Nous avons eu une grande satisfaction de partager cette soirée avec, entre autres, quelques adolescents de Saint-Silvain.

**Le 14 juillet à 18h : concert les voix de La Roche**

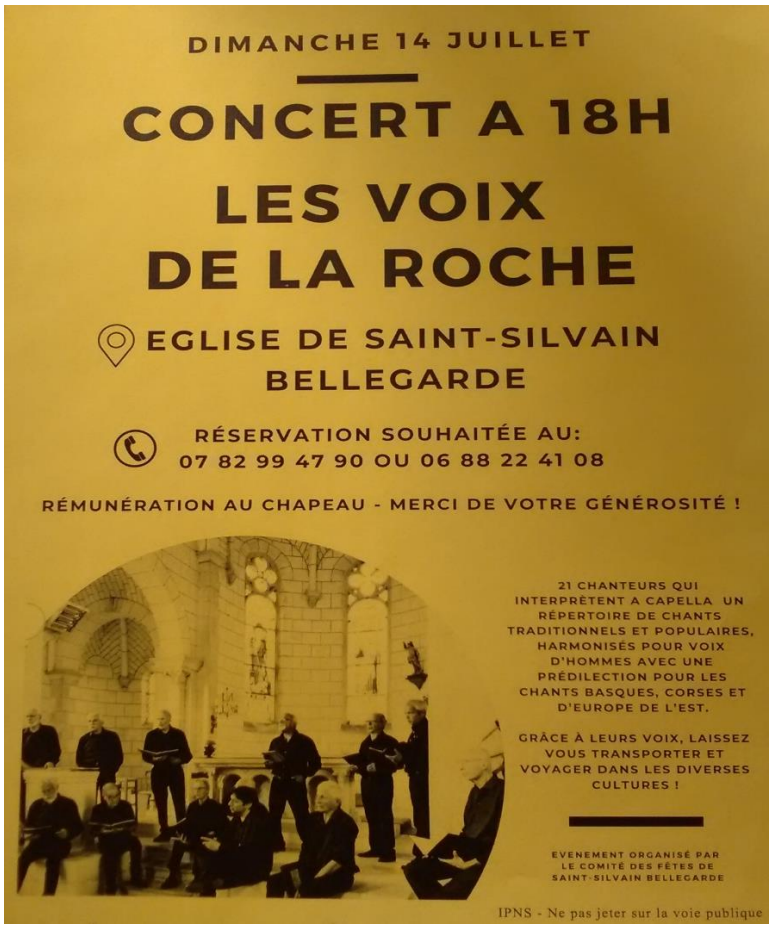


Une chorale composée de 21 hommes, dirigée par leur chef de cœur Madame Nèle MASSOT - Van Der Meer, chantera a cappella un répertoire de chants traditionnels et populaires avec une prédilection pour les chants basques, corses et d'Europe de l'Est.
Église de Saint-Silvain-Bellegarde
Participation au chapeau.

**Le 22 juillet : Assemblée Générale**

L'assemblée générale du Comité des fêtes se tiendra le lundi 22 juillet à 18 h à la salle des associations.
Démission d'un membre du bureau
. Bienvenue à toute personne qui souhaiterait s'investir.

# *Du nouveau dans la commune*

Ancienne ferme située au bout d'une impasse surplombant une belle campagne vallonnée. Rez-de-chaussée : très grande cuisine de 30 m² avec coin repas. Grande cheminée. Salon de 23 m² (TV) avec cheminée décorative. À l'étage, 3 chambres, chacune avec 1 lit double (140x190). WC séparé avec lavabo. Parking privé. Terrasse. Salle de vélo et d'articles de pêche. Chauffage central à granulés de bois. Ménage et linge de maison sur demande. Equipement bébé inclus. WIFI

Renseignements : 05 55 67 63 10 ou 05 55 61 50 15

# *Photo de classe*

De haut en bas et de gauche à droite :

Philippe DUCHET, Isabelle DUCHET, Éric FAYADAS, Marie-Pierre LAURADOUX,

Monsieur AUDOIN (instituteur), Thierry MONTAGNE, Nathalie AGENISSE,
Laurent LAPLANCHE, Valérie BLANCHARD, Jean-Pierre LABRANCHE,

Catherine BOUQUET, Frédéric ALLOCHON, Françoise HERITEAU,
Patricia TEITON.

Classe de CM1 - 1974

# *Il y a juste un siècle…*

**Lors du recensement de 1921, Saint-Silvain comptait 625 habitants (163 ménages, 165 maisons, dans le bourg et les 33 villages habités) :** voici les villages du Moulin Tixier, La Pradelle, La Ribière, Rimareix.

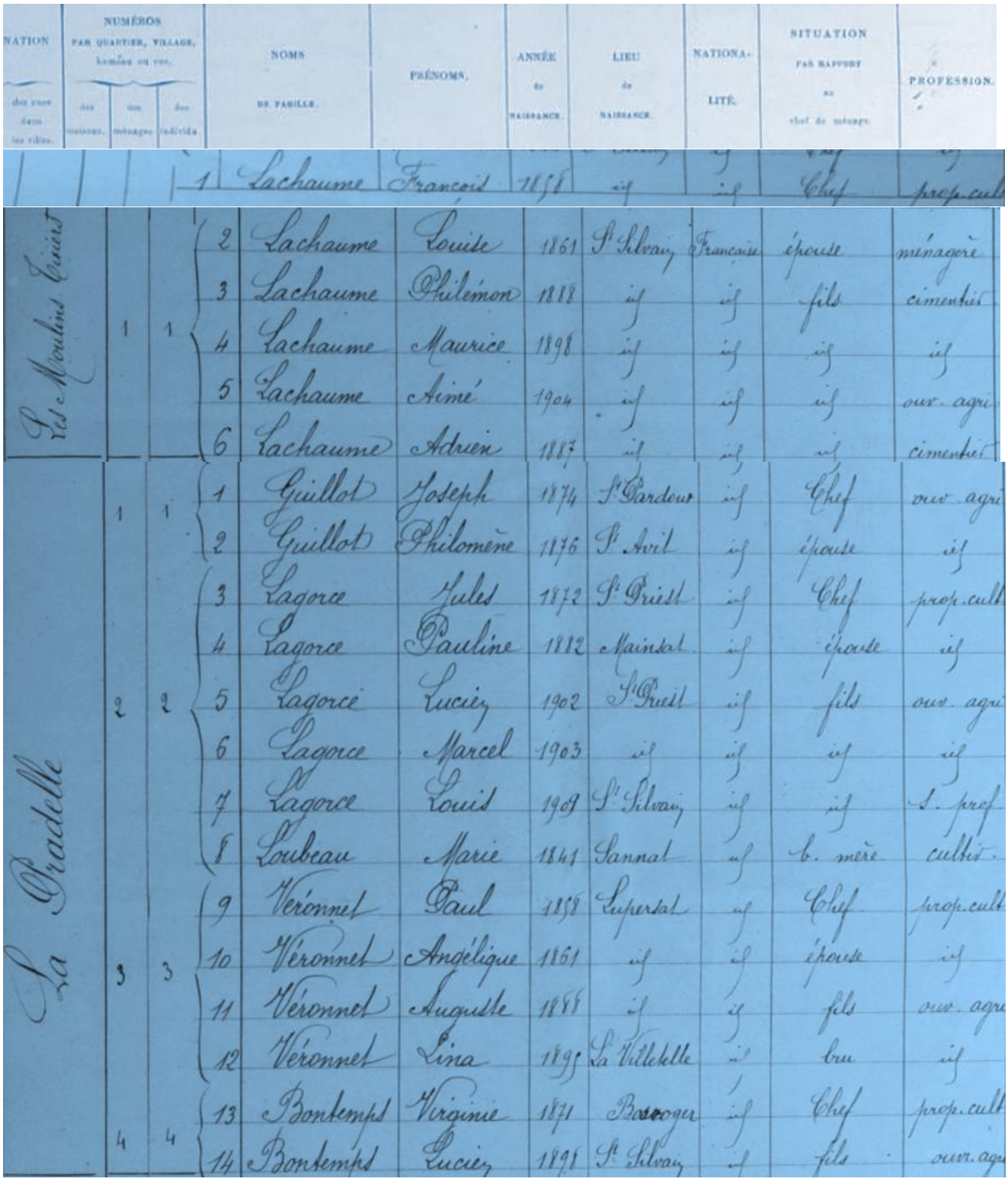

| NATION | NUMÉROS | | | NOMS | PRÉNOMS | ANNÉE | LIEU | NATIONALITÉ | SITUATION | PROFESSION |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | des maisons | des ménages | des individus | | | | | | | |
| | | | 1 | Lachaume | François | 1858 | id | id | Chef | prop. cult |
| Le Moulin Tixier | 1 | 1 | 2 | Lachaume | Louise | 1861 | St Silvain | Française | épouse | ménagère |
| | | | 3 | Lachaume | Philémon | 1888 | id | id | fils | cimentier |
| | | | 4 | Lachaume | Maurice | 1898 | id | id | id | id |
| | | | 5 | Lachaume | Aimé | 1904 | id | id | id | our. agri |
| | | | 6 | Lachaume | Adrien | 1887 | id | id | id | cimentier |
| La Pradelle | 1 | 1 | 1 | Guillot | Joseph | 1874 | St Pardoux | id | Chef | our. agri |
| | | | 2 | Guillot | Philomène | 1876 | St Avit | id | épouse | id |
| | 2 | 2 | 3 | Lagorce | Jules | 1872 | St Priest | id | Chef | prop. cult |
| | | | 4 | Lagorce | Pauline | 1882 | Mainsat | id | épouse | id |
| | | | 5 | Lagorce | Lucien | 1902 | St Priest | id | fils | our. agri |
| | | | 6 | Lagorce | Marcel | 1903 | id | id | id | id |
| | | | 7 | Lagorce | Louis | 1909 | St Silvain | id | id | S. prof. |
| | | | 8 | Loubeau | Marie | 1841 | Sannat | id | b. mère | cultiv. |
| | 3 | 3 | 9 | Véronnet | Paul | 1858 | Lupersat | id | Chef | prop. cult |
| | | | 10 | Véronnet | Angélique | 1861 | id | id | épouse | id |
| | | | 11 | Véronnet | Auguste | 1888 | id | id | fils | our. agri |
| | | | 12 | Véronnet | Lina | 1895 | La Villetelle | id | bru | id |
| | 4 | 4 | 13 | Bontemps | Virginie | 1871 | Bosroger | id | Chef | prop. cult |
| | | | 14 | Bontemps | Lucien | 1891 | St Silvain | id | fils | our. agri |

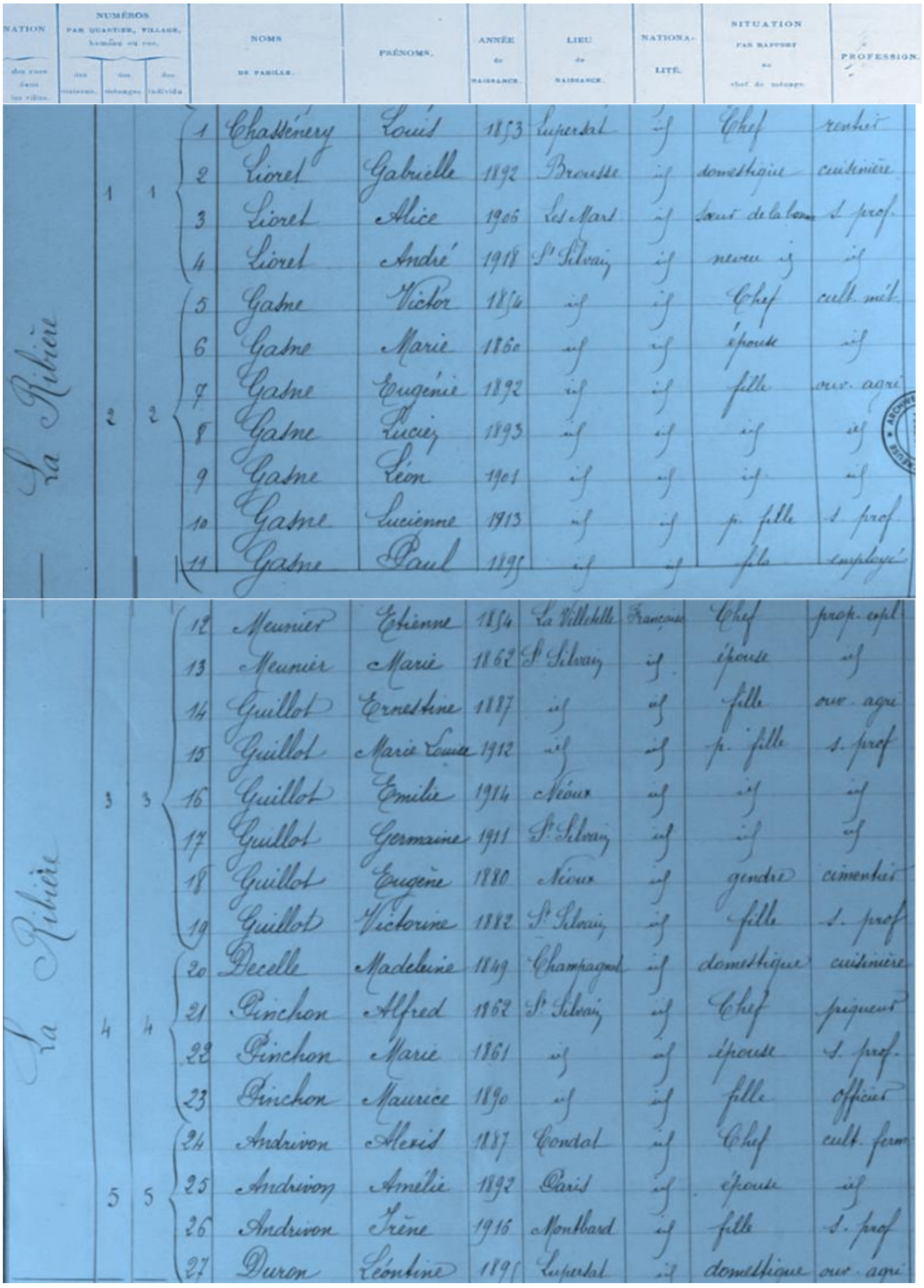

| NATION | NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue. | | | NOMS DE FAMILLE. | PRÉNOMS. | ANNÉE de NAISSANCE. | LIEU de NAISSANCE. | NATIONALITÉ. | SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage. | PROFESSION. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | des maisons. | des ménages. | des individus. | | | | | | | |
| La Rivière | 1 | 1 | 1 | Chassénery | Louis | 1853 | Lupersat | fr | Chef | rentier |
| | | | 2 | Lioret | Gabrielle | 1892 | Brousse | fr | domestique | cuisinière |
| | | | 3 | Lioret | Alice | 1906 | Les Mars | fr | Sœur de la bonne | S. prof. |
| | | | 4 | Lioret | André | 1918 | St Silvain | fr | neveu fr | fr |
| | 2 | 2 | 5 | Gasne | Victor | 1854 | fr | fr | Chef | cult. mét. |
| | | | 6 | Gasne | Marie | 1860 | fr | fr | épouse | fr |
| | | | 7 | Gasne | Eugénie | 1892 | fr | fr | fille | ouv. agric. |
| | | | 8 | Gasne | Lucien | 1893 | fr | fr | fr | fr |
| | | | 9 | Gasne | Léon | 1901 | fr | fr | fr | fr |
| | | | 10 | Gasne | Lucienne | 1913 | fr | fr | p. fille | S. prof |
| | | | 11 | Gasne | Paul | 1915 | fr | fr | fils | employé |
| La Rivière | 3 | 3 | 12 | Meunier | Etienne | 1854 | La Villebelle | Français | Chef | prop. expl |
| | | | 13 | Meunier | Marie | 1862 | St Silvain | fr | épouse | fr |
| | | | 14 | Guillot | Ernestine | 1887 | fr | fr | fille | ouv. agric |
| | | | 15 | Guillot | Marie Louise | 1912 | fr | fr | p. fille | S. prof |
| | | | 16 | Guillot | Emilie | 1914 | Nieul | fr | fr | fr |
| | | | 17 | Guillot | Germaine | 1911 | St Silvain | fr | fr | fr |
| | | | 18 | Guillot | Eugène | 1880 | Nieul | fr | gendre | cimentier |
| | | | 19 | Guillot | Victorine | 1882 | St Silvain | fr | fille | S. prof |
| | 4 | 4 | 20 | Decelle | Madeleine | 1849 | Champagnac | fr | domestique | cuisinière |
| | | | 21 | Pinchon | Alfred | 1862 | St Silvain | fr | Chef | fripier |
| | | | 22 | Pinchon | Marie | 1861 | fr | fr | épouse | S. prof. |
| | | | 23 | Pinchon | Maurice | 1890 | fr | fr | fille | officier |
| | 5 | 5 | 24 | Andrivon | Alexis | 1887 | Condat | fr | Chef | cult. ferm |
| | | | 25 | Andrivon | Amélie | 1892 | Paris | fr | épouse | fr |
| | | | 26 | Andrivon | Irène | 1916 | Montbard | fr | fille | S. prof |
| | | | 27 | Duron | Léontine | 1895 | Lupersat | fr | domestique | ouv. agric |

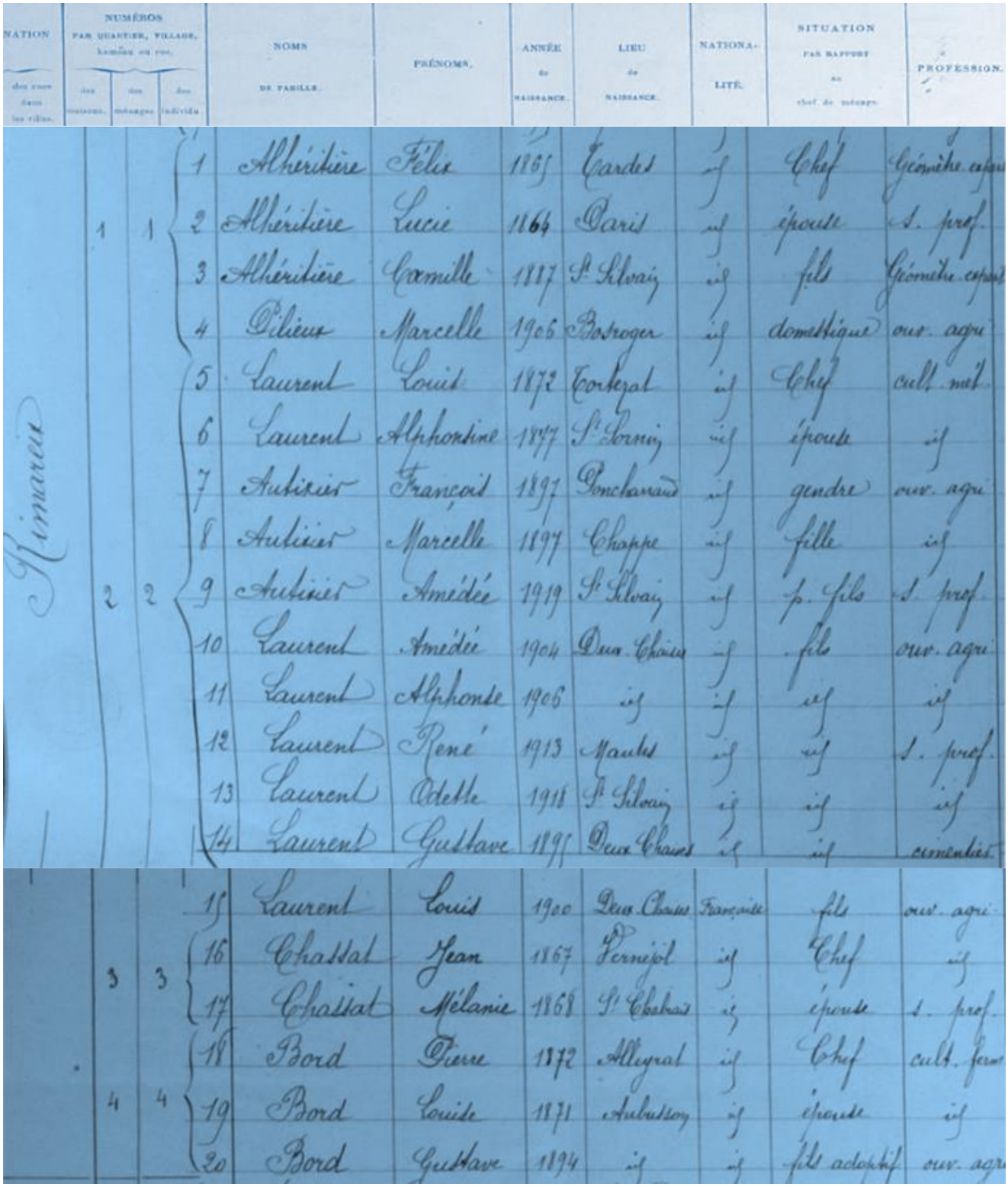

| NATION | NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue. | | | NOMS DE FAMILLE. | PRÉNOMS. | ANNÉE de NAISSANCE. | LIEU de NAISSANCE. | NATIONALITÉ. | SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage. | PROFESSION. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | des maisons. | des ménages | des individus | | | | | | | |
| Limoges | 1 | 1 | 1 | Alhéritière | Félix | 1865 | Cardes | fç | Chef | Géomètre expert |
| | | | 2 | Alhéritière | Lucie | 1864 | Paris | fç | épouse | S. prof. |
| | | | 3 | Alhéritière | Camille | 1887 | St Silvain | fç | fils | Géomètre expert |
| | | | 4 | Pilieux | Marcelle | 1906 | Bosroger | fç | domestique | cult. agri |
| | 2 | 2 | 5 | Laurent | Louis | 1872 | Corbeyat | fç | Chef | cult. mét. |
| | | | 6 | Laurent | Alphonsine | 1877 | St Sornin | fç | épouse | fç |
| | | | 7 | Autissier | François | 1897 | Ponchaud | fç | gendre | cult. agri |
| | | | 8 | Autissier | Marcelle | 1897 | Chappe | fç | fille | fç |
| | | | 9 | Autissier | Amédée | 1919 | St Silvain | fç | p. fils | S. prof. |
| | | | 10 | Laurent | Amédée | 1904 | Deux Chaises | fç | fils | cult. agri |
| | | | 11 | Laurent | Alphonse | 1906 | fç | fç | fç | fç |
| | | | 12 | Laurent | René | 1913 | Nantes | fç | fç | S. prof. |
| | | | 13 | Laurent | Odette | 1918 | St Silvain | fç | fç | fç |
| | | | 14 | Laurent | Gustave | 1897 | Deux Chaises | fç | fç | cimentier |
| | | | 15 | Laurent | Louis | 1900 | Deux Chaises | Française | fils | cult. agri |
| | 3 | 3 | 16 | Chassat | Jean | 1867 | Fernijol | fç | Chef | fç |
| | | | 17 | Chassat | Mélanie | 1868 | St Chabrais | fç | épouse | S. prof. |
| | 4 | 4 | 18 | Bord | Pierre | 1872 | Allegrat | fç | Chef | cult. ferm |
| | | | 19 | Bord | Louise | 1871 | Aubusson | fç | épouse | fç |
| | | | 20 | Bord | Gustave | 1894 | fç | fç | fils adoptif | cult. agri |

**Économisons le papier !**

Pour recevoir les prochains numéros du ***Petit Journal*** de Saint-Silvain par courriel, n'hésitez pas à le demander à la Mairie (05 55 67 62 47 - mairie@saintsilvainbellegarde.fr )

NOM : ….....
PRENOM : ….....
ADRESSE POSTALE : ….....
COURRIEL : ….....